

*les dossiers*  
**d'AGROPOLIS**  
INTERNATIONAL

*Compétences de la communauté scientifique  
en région Occitanie*



# Sciences marines et littorales en Occitanie

# Gestion écosystémique de la pêche et de l'aquaculture

## La gestion du thon rouge : histoire de la surexploitation et de son rétablissement

Dès l'Antiquité, les phéniciens, puis les romains, ont établi une centaine de sites en Méditerranée pour exploiter les migrations saisonnières du thon rouge. Durant deux millénaires, le thon rouge fut exploité de manière durable et ce malgré des fluctuations naturelles d'abondance très importantes. L'essor du marché du sushi-sashimi dans les années 1980, au sein duquel le thon rouge est une espèce « phare », va briser ce long équilibre. La forte valeur marchande du thon rouge alliée à une gestion inefficace aux niveaux international et national, vont en effet conduire à une forte surcapacité, à savoir le déploiement d'une flottille de pêche dont la capacité de capture est bien supérieure à ce que peut supporter la population exploitée. Cette surcapacité va générer une augmentation vertigineuse des captures et se traduire par une surexploitation. En 1998, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) établit un quota, mais celui-ci était bien supérieur à l'avis scientifique et sans réel contrôle. En conséquence, les captures sont restées bien trop élevées jusqu'à fin des années 2000, générant un fort risque d'effondrement des pêcheries et de la population du thon rouge. C'est finalement la forte pression des ONG environnementales et de l'opinion publique qui va obliger la CICTA à accorder plus d'attention à l'avis scientifique et à mettre en place un plan de reconstitution efficace. Depuis, le stock du thon rouge se rétablit rapidement, montrant par là même que **l'amélioration de l'état d'un stock surexploité et à forte valeur marchande est réalisable lorsqu'il existe une réelle volonté politique**. Les enjeux portent maintenant sur la réduction des incertitudes inhérentes à tout avis scientifique, ce qui nécessite le développement de modèles d'évaluation des stocks qui soient plus robustes et des données d'observation indépendantes de la pêche. Ainsi, l'UMR MARBEC développe des suivis aériens réguliers depuis 2000 pour recenser les populations de thon rouge en Méditerranée nord-occidentale et déploie des marques électroniques pour mieux comprendre les routes migratoires du thon. Plus de science, moins d'incertitude... de meilleures recommandations de gestion devraient se traduire par une gestion durable à moyen et à long termes et, finalement, à des revenus accrus pour les pêcheries.



▲ © Ifremer

## La dimension spatiale dans la gestion des pêches : les droits territoriaux

Les ressources halieutiques sont souvent surexploitées et nécessitent des politiques conciliant productivité des pêches et conservation. Pour répondre à ce problème, les concessions sont de plus en plus utilisées dans de nombreux pays pour la gestion des pêches. Un tel système pose un défi potentiel : les concessions à durée limitée octroient des droits d'utilisation localisés géographiquement alors que les espèces concernées peuvent se déplacer (via des processus migratoires) en dehors du domaine contrôlé par un exploitant donné. Cela peut altérer les incitations à gérer la ressource de manière durable, chaque exploitant ayant tendance à se concentrer exclusivement sur sa zone, sans prendre en compte les processus migratoires. Les travaux du CEE-M sur les droits territoriaux se concentrent sur l'analyse des contrats de concession permettant de résoudre ce problème. Quand plusieurs zones sont concernées par la mesure, un type de contrat est proposé, qui octroie des droits territoriaux à durée limitée sur chaque zone donnée à un exploitant (un exploitant par zone), avec possibilité de renouvellement des droits sous certaines conditions. Le régulateur annonce pour chaque zone un stock minimum au-dessous duquel le gestionnaire ne doit pas prélever. **Les résultats montrent que la durée de la concession et les caractéristiques de l'espèce concernée (dispersion due aux processus migratoires) influencent fortement les incitations des exploitants de toutes les zones à coopérer**. D'autres travaux en cours s'intéressent à la capacité d'un tel type d'instrument à prendre en compte des pratiques de gestion écosystémique. En effet, de nombreux types de concession sont définis pour la gestion d'une espèce donnée, ignorant de fait les interactions écologiques existantes avec d'autres espèces. Le CEE-M s'intéresse à la capacité d'un système de concession à satisfaire des objectifs économiques et de conservation lorsque ces interactions sont prises en compte.

**Contacts (MARBEC) :** J.-M. Fromentin,  
jean.marc.fromentin@ifremer.fr  
et T. Rouyer, tristan.rouyer@ifremer.fr

**Contact (CEE-M) :** N. Quérou, nicolas.querou@supagro.fr

**Plus d'informations sur le projet ANR GREEN-Econ :**  
<https://sites.google.com/view/anr-green-econ/home>